



Réponses aux vœux de la Commission de gestion 2021

Délégué municipal :
- M. Yves Charrière, syndic

Aubonne, le 20 juin 2022/tar



Table des matières

1.	PREAMBULE	3
2.	VOEUX	3

Madame la Présidente,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

1. **PREAMBULE**

La Municipalité tient tout d'abord à remercier la CoGEST et la COFIN pour leur excellent travail et la qualité des entretiens avec chacun des municipaux.

2. **VOEUX**

Engage des actions informatives et pédagogiques auprès de la population pour limiter la pollution lumineuse ; entreprend des démarches pour cadrer cette pollution par un règlement et informe le Conseil communal sur la possibilité ou non de le faire.

Réponse :

Vœu accepté: La Municipalité va entreprendre des actions informatives concrètes pour limiter la pollution lumineuse. La Municipalité va étudier la possibilité d'ajouter un article ciblé dans l'un ou l'autre des règlements actuels sans créer un règlement propre à l'éclairage privé.

Entreprend des démarches pour l'installation de nouvelles bornes de recharge pour voitures électriques, en plus des deux nouvelles bornes annoncées au Chêne.

Réponse :

Vœu accepté: La Municipalité est consciente de la demande accrue de places de recharge pour véhicules électriques et de places de parcs équipées de solutions de recharge. Dans tous les nouveaux aménagements cette problématique sera adressée et des places de recharges seront aménagées dans un délai raisonnable.

Entreprend les démarches pour augmenter les places d'accueil pour la petite enfance, en privilégiant la création d'une nouvelle crèche dans la localité d'Aubonne.

Réponse :

Vœu accepté: La Municipalité est consciente de cette problématique. D'ailleurs Cupidon vient d'être agrandi. Elle s'engage à saisir toutes les opportunités qui se présentent. Elle est consciente qu'une réalisation rapide n'est pas proche.

Comme vous pouvez le constater, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers, la Municipalité vous rejoint dans les préoccupations exprimées dans vos vœux et espère que ses réponses rencontreront votre approbation.

Ainsi délibéré par la Municipalité le 20 juin 2022

Au nom de la Municipalité

Le syndic :

La secrétaire adj. :

Y. Charrière

T. Ribeiro